



Commune de Floreffe

*Rapport annuel 2021
sur l'état d'avancement de
l'Opération de Développement Rural*

MARS 2022

ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

1. Tableau des projets réalisés

1	1.8	Inciter à la mise à jour de la fiche d'état sanitaire de l'ensemble du site de l'abbaye de Floreffe et définir un programme d'action	Abbaye de Floreffe			Fiche sanitaire du site mise à jour par le SPW.
1	1.2	Créer un espace de rencontre à Floriffoux – Clos des Eviaux	Floriffoux			<p>Projet mené de front avec la création d'un espace de rencontre à Floriffoux-Rue du Moncia.</p> <p>Quelques légers aménagements ont été faits:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Espace clôturé - Mise en place de 2 goals - Plantation d'une haie le long du hangar.

2. Tableau des projets en cours

Priorité	N°	Intitulé du projet	Localisation	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Commentaires
1	1.1	Revitaliser les cœurs de vie - Floreffe : place Roi Baudouin, rues Emile Romedenne et des Déportés	Floreffe	Convention-faisabilité 47 118,75 €	DR	<p>Convention-faisabilité signée le 03/12/15 par le Ministre.</p> <p>Stade :</p> <p>30/09/21 Approbation de la Convention-réalisation par le Collège</p> <p>14/10/21 Approbation de la convention-réalisation par le CC</p> <p>18/10/21 Envoi courrier au SPW et Cabinet Tellier- information décision de demander une convention-réalisation</p>

1	1.2	Créer un espace de rencontre à Floriffoux - clos des Eviaux	Floriffoux			<p>Projet mené de front avec la création d'un espace de rencontre à Floriffoux - Rue du Moncia.</p> <p>Quelques légers aménagements ont été faits:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Espace clôturé — Mise en place de 2 goals — Plantation d'une haie le long du hangar. <p>Voir tableau des projets réalisés</p>
1	1.3	Créer un espace de rencontre à Floriffoux - rue du Moncia	Floriffoux		InfraSports	<p>Projet mené de front avec la création d'un espace de rencontre à Floriffoux-Clos des Eviaux/Espace très petit => petit aménagement (bancs, plaine de jeux, ...), plantations. Travaux dans la rue du Moncia en cours (Carrefour Market)</p> <p>Reste le placement de quelques bancs</p>
1	1.4	Développer et renforcer le vivre-ensemble Développement d'activités dans et autour de la Maison du Part Âges	Commune			<p>Projet en synergie avec le PCS. Un premier apéro de rencontres des associations, comité etc. de Floreffe a lieu en juin 2015 (Zapéroliens) en collaboration avec le centre culturel. Apéro (suite "Apéro "Zapéroliens") ?</p> <p>Lien avec la Maison du Part'âges: <u>lien intergénérationnel</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jardin partagé qui fonctionne (Initiative CC des Aînés). - Pistes de pétanque aménagées sur le terrain (5 pistes) - Le PCS est bien actif. La coordinatrice a déposé un dossier qui permettra au CPAS d'engager du personnel pour faire vivre la Maison du Part' Ages -
1	1.5	Sensibiliser les habitants à la richesse du paysage floreffois	Commune			<p>3 expositions paysages ont eu lieu. Les supports sont propriétés de la Commune. Livre sur les paysages de Floreffe et/ou l'identité (M. Belayew + Fosses-la-Ville) de la basse Sambre en collaboration avec la Province paru. Investissement conséquent. L'ASBL Floreffoise a demandé à disposer de grandes photos des paysages floreffois en vue de les exposer à l'abbatiale</p>

1	1.7	Encourager la création d'une association "coupole" et le développement d'une offre touristique complète sur l'abbaye de Floreffe	Abbaye de Floreffe			Volonté des différents acteurs du site de se constituer en asbl pour créer une structure faîtière (commune, centre culturel, école, anciens). Séminaire = propriétaire du site. Dossier bloqué car le propriétaire ne réagit guère, l'AwAP non plus. La Commune a dû intervenir vu le manque de sécurité sur le site. L'Abbaye n'a pu fêter son 900 ^{ème} anniversaire (COVID) mais un très beau livre sur l'histoire de l'Abbaye a été publié.
1.	1.9	Mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et naturel	Commune		Province	Projet géocaching mis en place et en fonctionnement promotionné par l'Office du tourisme. La Commune a créé son site internet, appelé Bibliotheca-Floreffia . La "bibliothèque" s'étoffe régulièrement. Publication du carnet de notes d'un déporté de la guerre 14-18 en ligne mais pas encore sur papier
1	3.10	Créer une maison de village pour Franière (centre, quartier des Roches, Quartier Robersart)	Franière	Convention-Faisabilité du 14/06/2017 24. 260,64 €	DR	Aménagement en MV de la maison acquise par la Commune en 2016. Ensemble du bâtiment reconverti en Maison des Associations (appelée Maison du Part'âge) Avant-projet présenté à l'approbation de la CLDR le 19/12/2017 (quelques remarques) Réflexion sur la modification de l'avant-projet : extension au rez (salle d'une capacité d'environ 50 personnes), logement à l'étage, accès par l'arrière du bâtiment. 01.10.2019: approuvé par la CLDR renouvelée. La Commune devrait relancer un marché d'auteur de projet (Buro 5 auparavant). Il faudrait rediscuter de la finalité du projet
1	1.11	Améliorer la gestion et l'utilisation des salles	Commune			Réflexion sur le développement d'un calendrier partagé pour la gestion / location des salles. Projet non encore mûr (outil intégré salles public/privé) Discuté en CLDR le 01/10/2019 Evoqué dans le cadre de la Maison de village de Soye et de Floriffoux Gestion de la salle de Floriffoux en réflexion, ½ temps de travail à y affecter.

1	1.12	Rénover la Salle du Cercle St Joseph à Soye	Soye	Convention-Faisabilité	DR	<p>Convention-Faisabilité signée le 15/12/2016 par le Ministre DR. 30.09.21 Approbation du projet et convention-réalisation par le Collège (accord de principe)</p> <p>14.10.21 Délibération Conseil Communal – approbation projet de convention-réalisation 18/10/21 Envoi courrier au SPW et Cabinet Tellier leur informant de leur décision de demander une convention-réalisation</p> <p>Il faudra tenir compte de l'état des finances communales</p>
1	1.13	Mettre en valeur le site du Colombier et ses accès	Floreffe	532400	SPW - PIC	<p>Aménagements du Colombier financés par les espaces verts. Liaison avec le centre. Subventions 80% RW - 4% Province - ? (Phase II du chantier d'aménagement du Centre de Floreffe) Colombier restauré, murs d'enceinte restaurés, berges de l'étang remises en état et étang remis sous eau en 2019, nouveau parc public. Inauguration du site faite en septembre 2019 L'aménagement en tant que tel est terminé. Presbytère de Floreffe (près du Colombier et de l'abbaye) rénové et inauguré en 2018, accueille depuis 2019 l'Office de Tourisme. Projet de liaison piétonne le long du Wéry : dossier réalisé par les architectes communales, demande de permis déposée, financement PIC (440.000 € HTVA). Dépend des Ministres de la Ruralité et des Pouvoirs Locaux Débattu en CLDR le 01/10/2019 Le dossier pourrait être réintroduit dans le PIC suivant. Une bande de terrain le long du ruisseau depuis la rue Soviret a été acquise par le Comité d'Acquisition. L'Avant-projet a été présenté au Comité des Aînés le 23.02.22. Projet d'aménagement du terrain dit Le Peuplier au pied du Colombier</p>

1	2.2.	Créer une Maison de village à Buzet	Buzet			<p>(En lien avec le devenir de l'ancienne école dont une partie était la Maison de quartier). Intention de recréer un Comité de quartier à Buzet => un local sera à leur trouver. Projet soumis à la CLDR du 15/06/21 Projet débattu en CLDR le 22.11.2021 : décision prise par la CLDR de faire glisser ce projet en priorité 1 en vue de demander une convention-faisabilité pour une Maison de Village + logement Les activités prévues dans le cadre du Schéma de Développement Communal ont dû être annulées en raison des mesures sanitaires. 2022 : Réunion CLDR programmée le 18 janvier annulée en raison de nouvelles mesures sanitaires.</p>
2	2.9	Promouvoir les atouts du vélo	Commune		Un montant de 300 000 € sera octroyé dans le cadre du Plan Commune Cyclable	<p>En lien avec le projet en lot 1 "Créer une signalétique touristique" Mise en valeur des endroits situés entre la Sambre et l'Abbaye de Floreffe (cfr. CLDR du 19/12/2017). 6 vélos électriques le long de la Sambre acquis par l'Office de Tourisme ; matériel de réparation des vélos. Aménagement d'une aire pour 8 motor-homes inaugurée. Aire de pique-nique: travaux prévus en 2020, subvention CGT + projet de bâtiment d'accueil (financement du BEPN) Création de pistes cyclables vers Place de Buzet, à réaliser par le SPW, voies cyclables rue de Soye, jusque la Place de l'Europe à Soye + l'extension Rue de Spy jusqu'au carrefour de Jodion. (Des GT vont être créés au sein de la CCATM) 2022 : Audit cyclable réalisé et présenté au Conseil Communal du 24.02.2022. Réunion relative au CSC pour certains des aménagements a eu lieu le 22.02.22</p>
2	2.11	Rénover la salle du Cercle Saint-Etienne à Floriffoux	Floriffoux	1572587,68 €	PWDR	<p>Convention-exécution signée le 16/07/2016 par le Ministre DR Travaux en cours: terrassement, ferrailage et égouttage terminés En négociation pour l'achat du terrain jouxtant la salle pour ajout d'un parking (ayant permis une décision du Conseil communal en janvier 2022). Délai prolongé jusque fin décembre 2022 (suite Covid 19) : le site a subi des inondations en juillet 2021. Les travaux en cours et devraient être terminés en mai 2022)</p>

3. Tableau des projets en attente

Priorité	N°	Intitulé du projet	Localisation	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Commentaires
1	1.6	Retisser les liens entre les agriculteurs et les habitants	Commune			Lancée en 2017. L'asbl Paysans-artisans est très active à Floreffe (acteur à associer). CLDR sur le thème "agriculture" le 25/10/2017- Charte à établir => projet lancé
1	1.10	Créer une signalétique touristique	Commune	40 000 €	RW	Projet "Vélo" de la RW (30 000 € RW- 10 000 € commune). Contact a été pris avec Jemeppe, Profondeville et Sombreffe. 2 entrées touristiques : la halte nautique et le Colombier (avec accès à l'Abbaye) Idée de l'Office du Tourisme Floreffois (OTF) qui a une nouvelle Assemblée Générale et un nouveau Conseil d'Administration en vue. <u>2022</u> : Signalétique « Points Nœuds » Vélos bientôt mise en place par la Province
1	1.14	Communiquer sur le Développement durable	Commune			
1	1.15	Développer un community land trust (CLT)	Buzet (FP) Franière			La Commune a acquis <u>une maison + terrain à bâtir à Franière</u> en vue de sa démolition pour reconstruction de logements. Le projet pourrait prendre la forme <u>d'un CLT logement social ou d'urgence</u> . Le Foyer namurois est partie prenante à la réflexion. Réflexion en cours sur des propositions innovantes de logements <u>2022</u> : Etude de stabilité en cours. Mise en emphytéose prévue à destination du CPAS – au Conseil Communal de mars 2022. Idée d'accueil de la « Petite Enfance » sur le site.

2	2.1	Revitaliser les cœurs de vie - Franière	Franière			<p>La Commune gère la <u>place de la gare à Franière</u> mais n'est pas propriétaire, restreignant sa capacité d'action.</p> <p>La société Matexi est propriétaire de plus de 2 ha au cœur du village, et a le projet d'y construire environ 80 logements. Sur proposition de la commune de Floreffe, Matexi a mandaté l'auteur de projet travaillant pour la commune (zone d'enjeu communal) pour revoir et préciser son projet, et intégrer la réflexion aux aménagements imaginés sur le site de la Glacerie (voir 3.7). 2 réunions ont eu lieu. <u>La réunion préalable à l'étude d'incidence a eu lieu le 8 novembre 2021.</u></p> <p>Organisation d'un évènement/activité par FRAXINUS une fois/an <u>Fait : création de pistes de pétanque en accord avec Infrabel sur le terrain appartenant à la SNCB</u></p> <p>Projet d'embellissement d'une partie du lieu par la Commune <u>Le projet d'acquisition de la Gare n'est plus retenu par la Commune. La Gare est mise en vente, un privé est intéressé, l'offre a été retenue mais il y a un droit de préemption au profit d'Infrabel, qui compte l'utiliser.</u></p>
2	2.3	Initier une dynamique avec les jeunes de Floreffe	Commune			<p><u>La Commune a décidé la création d'un skate parc sur un espace disponible à proximité du hall des sports (Floreffe centre) 2022 :</u></p> <p><u>Mis au budget extraordinaire et passé au Conseil Communal le 24.02.2022</u></p>
2	2.4	Réaliser un Atelier rural	Commune			
2	2.5	Améliorer les conditions d'implantation des entreprises	Commune			<p>La commune se voit jouer un rôle de facilitateur (aide apportée aux demandeurs) entre entreprises et RW</p>
2	2.6	Soutenir le dynamisme de l'économie locale	Commune			<p>Fiche PST</p> <p>Plusieurs demandes parvenues à la commune pour une mise en réseau des entrepreneurs locaux</p> <p>Contact à prendre avec le BEPN pour dynamiser le centre.</p> <p>A l'échelon de Floreffe, un GT avec le BEPN semble peu pertinent.</p> <p><u>Les entreprises sont installées dans les zonings du BEPN.</u></p> <p><u>Un SAR a été réhabilité, le terrain assaini est entièrement occupé par 48 modules à acquérir par des sociétés. Ne reste plus qu'un module disponible.</u></p>

2	2.7	Développer des activités sur le site de la carrière de la Dolomie	Floreffe			En 2019, réouverture d'échanges avec des acteurs du secteur de la valorisation pour utiliser une partie du site (moyennant concession puis permis unique) à des fins de dépôts des produits que les valorisateurs ne valorisent pas. Préalablement, ce projet a été soumis à la CLDR le 15/06/2021.
2	2.8	Développer un réseau modes doux sécurisé et de qualité	Commune			Projet de création d'une boucle touristique (cadre appel à projet de la Ministre Valérie De Bue): dossier non rentré Une convention Commune-Province de Namur a été signée en vue de la création de "points nœuds", avec circuits pédestres, ... La dynamique, Commune de Floreffe – Services provinciaux, va démarrer (balisage par la Province – entretien par la Commune) En lien avec le projet 1.10 « Signalétique touristique : création d'une signalétique « Points Nœuds ».
2	2.10	Valoriser l'eau et les zones humides et assurer leur qualité	Commune			En collaboration avec le PCDN + Appel à projets « BiodiverCité » 2022 à venir La Commune a rentré un dossier dans le cadre d'un appel à projet pour la réhabilitation ou création de mares (passera au Conseil Communal de mars 2022).
2	2.12	Améliorer et sécuriser l'accessibilité des écoles	Commune			Travaux d'amélioration de l'intérieur des bâtiments des écoles Fait : Construction d'une nouvelle école à Buzet (+ extension avec l'ancien presbytère). Création d'une butte de terre (pour le jeu des enfants) à l'arrière de la cour de récréation. Un arrêt « dépose minutes » va être placé près de l'école de Buzet. Réflexion en cours sur la création de quais de débarquement pour bus Projet de sécurisation des passages pour piétons aux abords des écoles + illuminations plus performantes Stationnement amélioré autour de l'école de Floriffoux pour les parents

2	2.13	Développer du logement public innovant	Commune			Projet de la <u>maison André</u> : volonté du Collège communal d'aller vers un projet innovant et ambitieux, alliant un projet communautaire et du logement de qualité (performance énergétique, matériaux) et accessible à des revenus bas et moyens. Pourrait prendre (notamment) la forme d'un logement innovant CLT (voir fiche 1.15) Etude de stabilité
2	2.14	Revitaliser les cœurs de vie – Floreffe : place de Soviret et rue Joseph Piret	Floreffe			
3	3.1	Revitaliser les cœurs de vie - Buzet	Buzet			
3	3.2	Revitaliser les cœurs de vie - Sovimont	Sovimont			
3	3.3	Réaménager la place de la Gare à Franière	Franière			
3	3.4	Revitaliser les cœurs de vie - Soye	Soye			
3	3.5	Créer une maison de village pour le Lakisse	Quartier du Lakisse			
3	3.6	Aménager la carrière du Flatô	Floreffe			Existence d'une convention Commune – pêcheurs et plongeurs.
3	3.7	Requalifier le site de la Glacerie	Franière			Travail sur la révision du plan de secteur pour convertir la zone industrielle en zone d'enjeu communal. Décision prise de suspendre l'étude financée par le propriétaire de la Glacerie pour redéfinir l'affectation de certaines zones car celle-ci conduit à une valorisation financière du site et va à l'encontre de la procédure d'expropriation. Réunion prévue avec le Cabinet de la Ministre Tellier le 25/02/22 concernant la procédure d'expropriation et la réhabilitation du site
3	3.8	Construire une salle pour les grands événements	Commune			
3	3.9	Construire une maison de village à Sovimont	Sovimont			

3	3.11	Créer une maison de village flottante sur la Sambre	Commune			
3	3.12	Créer un espace de rencontre à Floriffoux - rue Sainte-Gertrude	Floriffoux			Justifié par le village divisé en deux par la RN.
3	3.13	Renforcer et développer des infrastructures d'accueil pour touristes	Commune			

4. Tableau des projets abandonnés

Priorité	N°	Intitulé du projet	Localisation	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Commentaires
		/				

5. Tableau des initiatives nouvelles

Priorité	N°	Intitulé du projet	Localisation	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Commentaires
		Acquisition d'une maison et d'un terrain (Maison André rue de l'église)	Franière			Les projets de logement et autres activités communautaires envisagés sur ce terrain sont encore à préciser (fiche 1.15). L'objectif en se portant acquéreurs était aussi d'élargir la maîtrise de la commune sur un périmètre qui comprend église, presbytère (avec espace pour des réunions) et cercle Saint-Pierre (construit par des personnes de la paroisse sur terrain communal ; infrastructure un peu vétuste qui pourrait devenir une maison de village – prochain PCDR).

		Maison d'Emile	Floreffe			Endroit agréable pour un café « Papote » avec un jardin partagé derrière le bâtiment appartenant au CPAS
		Projet de rénovation de l'ancienne gendarmerie en 2 logements sociaux	Floreffe			Acquisition par la Commune. Convention passée en 2021 pour la rénovation avec le Foyer Namurois. Les travaux démarrent en mars 2022.
		Le Studio	Floreffe			Construction du studio derrière le presbytère à Floreffe, géré par le Centre Culturel. Infrastructure supplémentaire dédiée à la diffusion culturelle.
		Maison des Enfants	Buzet			Installation de la Maison des Enfants (105 élèves) dans l'ancien presbytère à Buzet rénové et étendu

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.

Année de la convention (Convention-faisabilité)	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2015 (03/12/2015)	PCDR classique	Aménagement du centre de Floreffe	Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques	47.118,75€
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				20/02/2014
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				27/06/2016 remanié. PV du comité d'accompagnement approuvé par la Centrale DGO3 le 16/05/2017
Approbation de l'avant-projet par la R.W				19/02/2018
Approbation du projet par l'AC				Conseil Communal du 16.09.21 Choix du mode passation du marché public - Fixation des conditions du cahier spécial des charges - Approbation du devis estimatif et de l'avis de marché
Approbation du projet et convention réalisation par le Collège Communal				30/09/2021
Approbation du projet et convention-réalisation par le Conseil Communal				14/10/2021
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				

Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
Montant conventionné à 100%	
Montant du subside développement rural	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

Année de la convention (Convention-faisabilité)	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside DR Convention- Faisabilité
2016 15/12/2016	PCDR classique	Rénovation de la salle du Cercle Saint-Joseph en maison de village à Soye (FP 1.12)	Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun. (Re dynamiser un lieu de rencontre pour les associations et les habitants désireux d'organiser des évènements, optimiser la consommation énergétique du bâtiment, moderniser les installations)	11.113 € 20 000 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				10/11/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				24/05/2017
Approbation de l'avant-projet par la R.W				29/01/2018 (Ministre)
Approbation du projet par l'AC				16/09/2021 (idem Aménagement Centre de Floreffe)
Approbation projet et convention-réalisation par le Collège Communal				30/09/2021
Approbation convention-réalisation par le Conseil Communal				14/10/2021
Approbation du projet par la Ministre				En attente signature
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

Année de la convention (Convention-exécution)	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside DR
2016 (16/07/2016)	PCDR classique Projet PWDR/FEADER	Rénovation du Cercle Saint-Etienne en Maison de village à Floriffoux (FP 2.11)	Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun.	665.478€ DR
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				18/09/2018
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				10/05/2019: notification aux adjudicataires en plusieurs lots
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				21/08/2019
Début des travaux				21/10/2019
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

Année de la convention (Convention-faisabilité)	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside DR (Convention Faisabilité)
2017 (14/06/2017)	PCDR classique	Créer une Maison de village à Franière (FP 3.10 => Lot 1)	Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun. La Maison de village se situe chemin privé n°4 à Franière sur une parcelle cadastrée Division 2 A 23B a7 d'une superficie d'environ 2013m ²	24.260,64 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				10/11/2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				Approuvé par la CLDR le 01.10.19
Approbation de l'avant-projet par la R.W				
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

La Commune n'est pas concernée.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique				

Etat du patrimoine :					
Le bien est-il toujours propriété communale ?				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.					
En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		

Charges liées à l'exploitation du patrimoine (les intérêts et amortissements ne sont pas acceptés)	Type		Montant annuel	
--	------	--	----------------	--

dans ces charges d'exploitation)	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités sur emploi	

¹ A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2011 (13/03/11)	2011	19/12/2019 (38 membres)	2011
Date des réunions durant l'année écoulée	15 juin 2021	28.02.2019 (remplacement des Conseillers communaux au sein de la CLDR) suite élections communales	Prévu en 2022
	22 novembre 2021		

Ordre du jour de la CLDR du 15 juin 2021

- Approbation du compte rendu de la CLDR précédente (01.10.2019)
- Etat d'avancement des projets en conventions
 - Centre de Floreffe
 - Maison de village de Franière
 - Maison de village de Soye
 - Maison de village de Floriffoux (PWDR)
 - ...
- Devenir de l'ancienne Carrière de la Dolomie (prolongement de la visite du 17 octobre 2020)
- Divers

Ordre du jour de la CLDR du 22 novembre 2021 :

- Approbation du compte rendu de la CLDR précédente (15 juin 2021)
- Etat d'avancement des projets en conventions
 - Maison de village de Floriffoux (PWDR)
 - Maison de village de Soye
 - Centre de Floreffe
 - ...
- Créer une Maison de village à Buzet (FP 2.2 du PCDR) : activation de la fiche et réflexion : **La CLDR a décidé de faire glisser cette fiche en priorité 1**
- Divers

ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

Priorité	N°	Intitulé du projet	Localisation	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Commentaires
1	1.6	Retisser les liens entre les agriculteurs et les habitants	Commune			Un groupe de travail de la CLDR a été lancé le 25/10/2017 Paysans-artisans très actif à Floreffe et pourrait être un acteur à associer. Charte à établir - Associer le PCS et écoles
1	1.10	Créer une signalétique touristique	Commune	40 000 € 300 000 € subvention	RW	Projet "Vélo" de la RW (30 000 € RW- 10 000 € commune). Une activité vélos-a eu lieu avec Sambreville Contact est pris avec Jemeppe, Profondeville et Sombreffe

La commune réfléchit au projet 2.7

2	2.7	Développer des activités sur le site de la carrière de la Dolomie	Floreffe			En 2019, réouverture d'échanges avec des acteurs du secteur de la valorisation pour utiliser une partie du site (moyennant concession puis permis unique) à des fins de dépôts des produits que les valorisateurs ne valorisent pas. Préalablement, ce projet sera soumis à l'avais de la CLDR, de la CCATM et des partenaires du PCDN, avec lesquels seront également discutés la vocation finale du site après travaux et les projets d'activités compatibles avec la richesse biologique du site.
---	-----	---	----------	--	--	---

Rapport annuel approuvé par le Conseil Communal le

Signature du Bourgmestre et de la DG ff



ADo-MP/Philippeville, le 16 juin 2021

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE FLOREFFE

Séance plénière du **15 juin 2021**

Compte rendu

Présents

CLDR (9) : Barbara BODSON, Michelle MABILLE-CAXTON, Paulette PIERRARD, Etienne DE DORLODOT, Christian DOMINIQUE, Claude PIROTTE, André SEUMAYE, Freddy TILLIEUX (Echevin DR), Hansel VAN MUYLDER

**Administration communale de Floreffe : Pierre Lemoine, Conseiller en environnement –
Personne Relais ODR**

FRW : Alain Domer, Murielle Pestiaux

Excusés (2): Jean-Baptiste VAN ACHTER, Philippe VAUTARD

Liste des acronymes

CLDR	Commission locale de développement rural
CSC	Cahier spécial des charges
DR	Développement rural
ESEM	Entre-Sambre-et-Meuse
FRW	Fondation rurale de Wallonie
GAL	Groupe d'Action Locale
GP	Groupe projet
ODR	Opération de Développement Rural
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
RA	Rapport Annuel de l'ODR
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur (de la CLDR)
RW	Région wallonne

Annexe : Copie de la présentation Power Point.

0. Introduction et préambule à la réunion

Au vu de la crise sanitaire (Covid 19) qui dure depuis un an et demi maintenant, il n'y a pas eu de CLDR en 2020.

Accueil et introduction de la séance par M. Freddy Tillieux, Echevin DR.

Freddy Tillieux remercie les membres de s'être déplacés par ce temps propice à d'autres activités. Il cède la parole à Pierre Lemoine qui rappelle l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui et se charge de présenter l'état d'avancement des différents projets repris à l'ordre du jour.

Il retrace succinctement l'historique du PCDR et le rôle de la CLDR concernant les différents projets du PCDR.

Ordre du jour de ce 15/06/2021 :

- Approbation du compte rendu de la CLDR précédente (01.10.2019)
- Etat d'avancement des projets en conventions
 - Centre de Floreffe
 - Maison de village de Franière
 - Maison de village de Soye
 - Maison de village de Floriffoux (PWDR)
 - ...
- Devenir de l'ancienne Carrière de la Dolomie (prolongement de la visite du 17 octobre 2020)
- Divers

1. Approbation du compte rendu de la CLDR du 1 octobre 2019

Approuvé sans remarque.

2. Etat d'avancement des projets en conventions du PCDR Floreffois

PRESENTATION PAR PIERRE LEMOINE.

- **AMENAGEMENT DU CENTRE DE FLOREFFE (Convention-Faisabilité DR)/FP 1.1**

Le projet fait actuellement l'objet de modifications liées au CSC : estimation, éléments techniques qui ont changé, caractérisation faite par le Bureau d'Etudes.

Etape suivante : faire la demande de convention-réalisation à la Ministre du DR.

Alain Domer rappelle la procédure en 2 temps :

- Demande d'une convention-faisabilité pour réaliser l'étude du projet
- Demande de convention-réalisation pour la réalisation du projet définitif.

Echéancier prévu par la Commune :

- CSC pour l'aménagement à approuver par le Conseil Communal : septembre 2021
- Demande de convention-réalisation par le Conseil Communal à la Ministre DR dans la foulée.
- Suite à la signature de la Ministre, un marché public de services pourra être lancé pour consulter les entreprises.

• **MAISON DE VILLAGE DE FRANIÈRE (Maison du Part'Agès) (Convention-Faisabilité DR du 14/06/2017)/FP 3.10**

Actuellement, le bâtiment est utilisé au rez-de-chaussée pour :

- Local pour maximum une 20^{aine} de personnes
- Petite cuisine
- Un local de rangement

Le Collège Communal (actuel) souhaite revoir le projet dans ses aspects techniques et financiers pour se diriger vers un projet plus spacieux, plus ambitieux.

Local d'une capacité de ± 50 personnes, notamment.

Le Collège Communal n'ira pas jusqu'à l'étape de demande de convention-réalisation sur base de l'avant-projet actuel.

Un Bureau d'études devra se pencher sur le futur aménagement.

Alain Domer signale le problème de délai largement dépassé entre la notification de la convention-faisabilité signée le 14 juin 2017 et le projet définitif à remettre, théoriquement, à l'Administration endéans les 24 mois.

• **MAISON DE VILLAGE DE SOYE (Convention-Faisabilité DR du 15/12/2016)/FP 1.12**

Le projet a pris un peu de retard car le CSC pour l'aménagement a dû être modifié à plusieurs reprises.

Actuellement, le bâtiment abrite provisoirement l'école voisine qui est surpeuplée.

Echéancier prévu par la Commune :

- Finaliser le CSC.
- Septembre 2021 : soumettre ce CSC au Conseil Communal pour approbation puis demander la convention-réalisation à la Ministre DR dans la foulée.

• **MAISON DE VILLAGE DE FLORIFFOUX (Convention-Exécution – Arrêté Ministériel du 05/12/2016) – Lot 2/FP 2.11.**

Appel à projet FEADER – PWDR 2014-2020: mesure 7.4 "**Rénovation et reconstruction d'une salle des fêtes en maison de village à Floriffoux (Salle St Etienne)**"

Alain Domer signale que c'est une procédure avec une phase unique : étude, travaux et équipement.

Le chantier est en cours de travaux depuis début 2020. Il a pris un peu de retard vu le Covid notamment.

La Ministre a accordé à la Commune, une prolongation du délai d'un an pour terminer les travaux.

Ceux-ci devront donc être terminés pour fin décembre 2021.

Alain Domer ajoute que pour ce type de subvention européenne, il y a une date butoir, aucune facture postérieure n'est éligible.

De plus, c'est une subvention à enveloppe fermée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de majoration possible de la subvention.

Pierre Lemoine fait part de la réflexion toujours en cours sur la future gestion de cette maison de village qui s'orienterait vers une gestion communale en collaboration avec le Centre Culturel et non vers une gestion par une ASBL comme évoquée un moment.

3. Devenir de l'ancienne « Carrière de la Dolomie »

Pierre Lemoine introduit le sujet en informant les membres que la réflexion a été entamée fin 2020, une visite du site a eu lieu également.

Dans le cadre du PCDR, ce site a fait l'objet d'une fiche projet reprise en priorité 2, réalisée après une réflexion de la CLDR pour valoriser le site, propriété à 80 % de la Commune.

Alain Domer reprend les différents éléments mentionnés dans la Fiche Projet.

A l'époque, l'idée était de valoriser le site en y développant des activités dans un but touristique en

- Aménageant des espaces de jeux pour enfants
- Veillant à préserver la richesse écologique du lieu
- Créant une zone de loisirs (promenades guidées, escalade, ...)
- Sécurisant l'ensemble de la carrière
- Prévoyant des promenades pédagogiques
- Prévoyant un encadrement en été pour ouvrir le plan d'eau à la baignade
- Créant un site de références en Wallonie pour l'escalade et la plongée
- Créant une balade incluant la visite du château des Grottes
- Créant des infrastructures d'accueil pour les enfants et les écoles (classes vertes)
- Prévoyant le développement de l'Horeca pour appuyer un développement touristique

Entretemps, la Commune a reçu la proposition de TRADECOWAL qui est de valoriser une partie du site pour stocker des produits de la filière de valorisation.

Ces matières (fragments de béton, ...) seraient amenées en camions pour être déversées sur une partie du site. Tradecowal comblerait la carrière pour s'aligner sur la crête existante et combleraient partiellement le plan d'eau.

Après quoi, Tradecowal réaliserait des aménagements (plantations, sentiers, ...).

Voir présentation schématique sur la copie du power point de présentation.

Pierre Lemoine insiste sur le fait que cette proposition est une piste parmi d'autres sur laquelle pourrait se baser une réflexion plus approfondie pour aboutir aux aménagements finaux.

Remarques – Questions

- Le charroi risque d'être très important et provoquer des nuisances (bruit, poussières, ...).
- Crainte que la carrière ne devienne une seconde version de ce qui s'est produit aux Marlères (véritable poubelle à déchets) = mauvaise expérience.
Pierre Lemoine signale une belle réalisation à « Le grand manil ».
- Les « matières » seront-elles bien contrôlées ?
Pierre Lemoine explique qu'il s'agira de matières de qualité.
- Cela risque de prendre beaucoup de temps, le comblement ne se fera pas en un jour, cela pourrait prendre 5 à 10 ans. Quels délais se donne la Commune pour y réaliser quelque chose ?
- Attention à la dangerosité autour du plan d'eau. Une gestion permanente du site sera nécessaire.
- Qui contrôlera l'accessibilité du site ?
- Ne serait-il pas plus opportun de se séparer de ce site ?
- Il serait nécessaire de combler tout le plan d'eau.
- Est-il intéressant de combler le plan d'eau ou est-ce un atout pour le site ?
Pierre Lemoine signale que le comblement entier ne sera pas autorisé par le DNF qui souhaite un comblement partiel en pente douce. Ce site contient une biodiversité à préserver (stratification de la faune et de la flore, ...).
- Il est à noter qu'après le comblement total de la carrière et partiel du plan d'eau, il y aura l'apparition d'une nouvelle faune et flore.
- Il faut une réflexion approfondie sur la finalité du site quelle que soit la piste à choisir, touristique ou industrielle, avant toute chose.
- Il faut réfléchir à plus long terme, qui sait si la carrière ne sera pas réexploitée dans 15 ans ?
- Il faudrait avoir une idée de la durée du « chantier », de l'importance du charroi, du type exact de déchet.
Pierre Lemoine précise que pour le législateur wallon, ce n'est pas des déchets.
- Quid du permis d'exploiter, pour quelle durée, ... ?
Pierre Lemoine donne quelques options, encore à discuter.
La Commune pourrait demander un permis unique pour une période de 2 ans (ou autre), puis pourrait faire une cession de ce permis unique à Tradecowal.
Autre option : Tradecowal pourrait demander le permis unique.
- Il ne faut pas sous-estimer les problèmes de stabilité de cette masse de « matières » qui sera déversée.
- La piste Tradecowal s'écarte du projet initial pour lequel une Fiche Projet orientée « tourisme » avait été réalisée en réflexion avec la CLDR, beaucoup de temps et énergie y ont été consacrés.
Il s'agit plus ici d'un projet « industriel ».
Pierre Lemoine souligne que ce serait un projet de valorisation des matières.
- L'avantage de la coopération avec Tradecowal serait d'avoir les moyens financiers pour réaliser un bon aménagement final.
- Que le projet soit industriel ou touristique, la question de la gestion du site se posera toujours.

- Avec Tradecowal, on parle sans doute d'un projet à 15 ans.
La CLDR actuelle a-t-elle une légitimité à débattre de cela ?
De plus, le PCDR sera bientôt « en fin de vie » et donc, une intervention du subside DR ne sera plus possible.
Est-il possible encore d'exécuter la FP du PCDR ?
Alain Domer signale que le PCDR est valide jusqu'en 2025 mais cela n'empêche en rien la CLDR de poursuivre son travail de réflexion.
Tout projet du PCDR peut encore être réalisé même si la Commune ne bénéficie plus de subsides DR. Les projets peuvent être réalisés sur fonds propres, sur base d'autres financements, en répondant à des appels à projet, ...
Il ajoute qu'un rapport annuel de l'ODR avec, notamment, les activités de la CLDR doit être fourni jusqu'à 10 ans après la concrétisation d'un projet DR.

M. Freddy Tillieux est bien conscient que la piste proposée ne semble pas susciter l'enthousiasme. Trop de craintes par rapport à une réédition des Marlères, les nuisances possibles dues au charroi, la dangerosité du site, ...
Pierre Lemoine termine la réunion en insistant sur le fait qu'il s'agit ici d'une des pistes parmi d'autres, pouvant servir à la réflexion sur le devenir du site, l'aménagement possible et sa finalité.

Alain Domer propose d'avoir l'avis du Collège sur l'opportunité de demander à la CLDR de pouvoir se réunir à nouveau pour en débattre.

Pierre Lemoine ajoute que la CLDR peut toujours se baser sur la fiche projet du PCDR, voire partir d'une page blanche.

4. Clôture de la réunion

Ce sujet mérite sans doute d'être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine CLDR.

Freddy Tillieux clôture la réunion et invite les membres présents à boire le verre de la convivialité dans le respect des règles sanitaires.

Pour le Bureau Régional ESEM,

Alain Domer,
Responsable

Murielle Pestiaux,
Agent Administratif



ADo-MP/Philippeville, le 25 novembre 2021

COMMISSION DE DEVELOPPEMENT RURAL DE FLOREFFE

Séance plénière du **22 novembre 2021**

Compte rendu

Présents

CLDR (11) : Anne-Françoise COLPAERT-NOLLET, Sophie GOFFINET, Paulette PIERRARD, Dominique ADAM, Christian DOMINIQUE, Cédric ANBERGEN, Claude PIROTTE, Hansel VAN MUYLDER, Philippe VAUTARD, Vincent WEETS, Albert MABILLE, Bourgmestre

**Administration communale de Floreffe : Pierre LEMOINE, Conseiller en environnement –
Personne Relais ODR**

FRW : Alain DOMER, Murielle PESTIAUX

Excusés (7):

**Freddy TILLIEUX, Echevin DR, souffrant, remplacé par A. MABILLE, Bourgmestre
Benoît MOUTON, André SEUMAYE, Jean-Baptiste VAN ACHTER, François-Xavier CARLIER,
Jules D'ALVISE, Anita LEPAPE**

Liste des acronymes

CLDR	Commission locale de développement rural
CSC	Cahier spécial des charges
DR	Développement rural
ESEM	Entre-Sambre-et-Meuse
FRW	Fondation rurale de Wallonie
GAL	Groupe d'Action Locale
GP	Groupe projet
ODR	Opération de Développement Rural
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
RA	Rapport Annuel de l'ODR
ROI	Règlement d'Ordre Intérieur (de la CLDR)
RW	Région wallonne
FP	Fiche Projet

5. Introduction et préambule à la réunion

Accueil et introduction de la séance par Monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre remercie les membres de s'être déplacés et cède la parole à Pierre Lemoine qui rappelle l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui et se charge de présenter l'état d'avancement des différents projets repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour de ce 22 novembre 2021 :

- Approbation du compte rendu de la CLDR précédente (15 juin 2021)
- Etat d'avancement des projets en conventions
 - Maison de village de Floriffoux (PWDR)
 - Maison de village de Soye
 - Centre de Floreffe
 - ...
- Créer une Maison de village à Buzet (FP 2.2 du PCDR) : activation de la fiche et réflexion
- Divers

6. Approbation du compte rendu de la CLDR du 15 juin 2021

Approuvé sans réserve.

7. Etat d'avancement des projets en conventions du PCDR Floreffois

PRESENTATION PAR PIERRE LEMOINE ET PRECISIONS DU BOURGMESTRE ET DE LA FRW

- **MAISON DE VILLAGE DE FLORIFFOUX (Convention-Exécution – Arrêté Ministériel du 05/12/2016) – Lot 2/FP 2.11.**

"Rénovation et reconstruction d'une salle des fêtes en maison de village à Floriffoux (Salle St Etienne)" (PWDR 2014-2020: mesure 7.4).

Subsides PWDR : 1 100 000 €.

Alain Domer signale que cette convention-exécution est une procédure avec une phase unique : étude, travaux et équipement.

Pour ce type de subvention européenne, il y a une date butoir, aucune facture postérieure n'est éligible.

De plus, c'est une subvention à enveloppe fermée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de majoration possible de la subvention.

Pierre Lemoine rappelle que le chantier est en cours depuis début 2020. Il a pris un peu de retard vu le Covid notamment.

La Ministre a accordé à la Commune, une prolongation du délai d'un an pour terminer les travaux.

Quelques problèmes dus à l'entrepreneur.
Quelques difficultés liées aux sous-traitants.
L'arrière du bâtiment (rue de Dorlodot) a été inondé.

Pour M. le Bourgmestre, les travaux qui devaient être terminés en mars prendront sans doute un peu de retard.

La Commune souhaite faire l'acquisition du terrain jouxtant, côté gauche, la Maison de village.

Négociation difficile avec le propriétaire.

La Commune a donc mandaté le Comité d'Acquisition pour estimer et acquérir le terrain et le hangar jouxtant le bâtiment.

M. le Bourgmestre précise encore qu'un permis de démolir sera nécessaire, un permis d'urbanisme devra être demandé pour l'aménagement du terrain avec petit parking comprenant 2 emplacements PMR.

- **MAISON DE VILLAGE DE SOYE (Convention-Faisabilité DR du 15/12/2016)/FP 1.12**

Le projet a pris un peu de retard car le CSC pour l'aménagement a dû être modifié à plusieurs reprises.

Actuellement, le bâtiment est libre depuis le départ des enfants.

La Commune a reçu la convention-réalisation pour ce projet qui a été approuvée en Conseil Communal le 14.10.21 et transmise à l'Administration Régionale.

La Commune attend la signature de sa convention par la Ministre DR.

Précision d'Alain Domer :

Le taux de subsides DR est de 80% mais il est calculé sur le montant de départ mentionné dans la convention-faisabilité majoré de 20% => Ce qui nous amène à un taux de subside réel de 45%.

Pierre Lemoine explique qu'initialement, on avait prévu un aménagement plus light mais on s'est rendu compte par la suite que ce n'était pas la bonne solution.

Malheureusement, c'est le montant mentionné dans la convention-faisabilité qui sert de référence pour le calcul.

- **AMENAGEMENT DU CENTRE DE FLOREFFE (Convention-Faisabilité DR)/FP 1.1**

Le CSC pour l'aménagement a été approuvé par le Conseil Communal en septembre 2021.

Comme pour la Maison de village de Soye, la convention-réalisation a été approuvée par le Conseil Communal le 14/10/2021 et transmise à l'Administration Régionale.

La Commune attend la signature de sa convention par la Ministre DR.

Explication du tableau de convention par Pierre Lemoine.

A noter que les frais d'honoraires y sont bien mentionnés.

Alain Domer signale que le subside DR prévu dans la convention-réalisation est conséquent et nettement plus avantageux que ce que la Commune obtiendrait si elle voulait demain réaliser un autre aménagement de place.

Alain Domer précise les nouvelles règles mentionnées dans la Circulaire et l'Arrêté Ministériels PCDR du 10.09.2021, relatives aux nouveaux taux de subventions pour un espace public.

Montant maximum de l'intervention DR plafonné à 400 000 € pour ce type de place.

8. Créer une Maison de village à Buzet (FP 2.2 du PCDR)

Pierre Lemoine introduit le sujet.

En juin dernier, l'ancienne école de Buzet (Maison des Enfants) a fermé ses portes.

En septembre, les bambins ont pris possession d'un nouveau bâtiment.

Cela pose la question du devenir de cette « Maison des Enfants » située en plein cœur du village.

La Commune souhaiterait donner une (des) nouvelle(s) vie(s) à ce bâtiment et, pourquoi pas, demander un subside DR puisque ce projet fait l'objet d'une fiche projet priorité 2 du PCDR.

Alain Domer demande aux membres présents leur avis quant au glissement de cette fiche en priorité 1, en vue d'accélérer le processus en cas de future demande de convention DR.

M. le Bourgmestre signale que la Commune a prévu un budget en 2022 pour la désignation d'un futur auteur de projet.

M. le Bourgmestre souhaite associer la population de Buzet à la réflexion.

La prochaine CLDR abordant ce sujet sera donc une CLDR élargie aux habitants de Buzet.

Le bâtiment se présente en 2 parties : l'école et le logement.

M. le Bourgmestre signale que la partie gauche du bâtiment reste accessible aux associations mais que la partie « logement » n'est plus aux normes et est fermée au public.

A noter également des fuites d'eau sur la toiture plate.

Rappel de la procédure de demande d'une convention

Alain Domer fait un bref rappel de la procédure actuelle de subventionnement DR d'un projet, tenant compte de la nouvelle Circulaire Ministérielle.

La procédure prévoit 2 étapes.

- La demande de convention-faisabilité pour l'étude du projet
- La demande de convention-réalisation pour les travaux à proprement parler.

L'approbation d'une convention-faisabilité par la Ministre se fait 2 fois/an : en avril et octobre de chaque année.

La FP doit être actualisée (selon le nouveau modèle), doit mentionner une estimation précise du projet et être approuvée par le Collège Communal, ...

Une réunion de coordination avec l'Administration Régionale doit aussi avoir lieu.

L'Administration doit préparer la convention-faisabilité qui doit passer en Conseil Communal puis être signée par la Ministre.

Après, on passe à la convention-réalisation soumise, elle aussi, à la signature de la Ministre à n'importe quel moment de l'année mais dépendante du budget disponible, bien entendu.

Dans le cas présent, il semble difficile que tout soit prêt pour demander une convention-faisabilité en avril 2022.

Au vu de la fin de période de validité du PCDR le 17/06/2025, il reste du temps, de plus, on peut faire une demande de convention-exécution 2 ans avant la date de fin de validité du PCDR (session d'octobre ou d'avril).

La convention-exécution est le regroupement en une phase de la faisabilité et de la réalisation.

A noter que ce pourrait être la dernière convention DR floreffoise signée par la Ministre DR, la Commune ayant déjà obtenu 3 conventions-faisabilité DR, une convention PWDR et étant en attente de 2 conventions-réalisation.

Discussion/Questions/Remarques des membres de la CLDR

- Il faut avoir une idée précise de l'état sanitaire du bâtiment.
- Il serait opportun d'avoir une réflexion administrative sur le devenir de ce bâtiment : coût, subsides possibles en fonction de sa destination, intervention de la Commune sur fonds propres, ...
- La réflexion commune ne devrait pas empêcher de continuer à utiliser une partie du bâtiment.
- Même si le bâtiment fait l'objet d'une convention-faisabilité, il faudrait réfléchir à la façon de l'utiliser, opportunément avant le début des travaux, car il est clair que ce n'est pas pour demain, vu la « lenteur » du processus.
- Il faut peut-être réfléchir à une autre finalité que des locaux pour les associations ou une salle et un logement.
- Le bâtiment ne permet pas de faire ce qu'on veut, il faut envisager une finalité bien définie et abordable financièrement, un objectif en adéquation avec celui-ci.
- Accès PMR : compliqué au regard du bâtiment.
- Le bâtiment est peut-être beaucoup plus adapté ou adaptable à une autre finalité.
Ex. : des logements sociaux.
Il faudrait connaître les souhaits des habitants de Buzet.
Si les habitants de Buzet souhaitent, par exemple une petite salle de fêtes, on peut réfléchir à la meilleure solution, au meilleur endroit.
- Il y a peut-être d'autres projets du PCDR qui mériteraient une attention particulière, peut-être devrait-on s'intéresser à des projets plus petits, moins coûteux.
- Il faut éviter le scénario de la Maison de Village de Franière devenue « Maison du Part'Agés », projet sur lequel la CLDR a beaucoup planché et qui restera probablement dans sa forme actuelle (sans que ce ne soit une critique).
- Est-ce bien à la CLDR de faire des propositions d'aménagements ?
- Il faudrait pouvoir examiner différents cas de figure.
- Il est illusoire de penser qu'un auteur de projet va proposer diverses possibilités, en pratique, il va travailler dans le cadre qu'on lui aura défini.

M. le Bourgmestre signale que l'auteur de projet donnera une estimation du projet d'aménagement des 2 parties du bâtiment (école et logement).

Alain Domer signale que pour un bâtiment de service – 1^{er} Point du tableau d'octroi de subvention par voie de convention de la Ministre DR :

Taux de subvention : 80% - Plafond de subvention : 680 000 €.

Pour un logement – 4^{ème} point du tableau.

Taux de subvention : 60% - Plafond de subvention : 510 000 €.

Si on opte pour une Maison de village dans une partie et un logement dans l'autre partie, il est possible de faire 2 dossiers distincts.

NB : la FP 2.2 actuelle ne concerne qu'une Maison de Village, pas un logement.

La CLDR donne un avis positif au glissement de la FP 2.2. – « Créer une Maison de Village à Buzet » de priorité 2 en priorité 1.

Vu le PCDR ayant déjà un certain âge (juin 2015), et afin d'avoir une vision à moyen terme, il semble opportun, selon les membres, de consacrer une prochaine CLDR à repasser en revue toutes les FP afin de revoir le niveau de priorisation. Ceci permettra d'avoir une nouvelle vision de ce qu'il serait opportun d'envisager comme futurs projets. Voir également s'il est possible de réaliser certains petits projets sans subsides.

9. Clôture de la réunion

M. le Bourgmestre clôture la réunion en confirmant :

- L'importance de repasser en revue tous les projets en vue de re prioriser, réévaluer, voire élaguer un certain nombre de projets
- Prévoir une réflexion approfondie sur la destination du bâtiment de la Maison des Enfants de Buzet avec visite de celui-ci pour se rendre compte sur place de tous les aspects techniques à intégrer dans la réflexion.

Il remercie les membres pour leur présence à cette réunion.

Pour le Bureau Régional ESEM,

Alain Domer,
Responsable

Murielle Pestiaux,
Agent Administratif